

Benchaâboun lors de la présentation du PLF 2019 aux médias

Plus de 40.000 entreprises déclarent des déficits pendant plus de 10 années

Salima Guisser
sguisser@aujourdhui.ma

«Plus de 40.000 entreprises marocaines déclarent des déficits pendant plus de dix années successives. Face à cette situation, il faut commencer à rentrer dans le circuit de déclaration normale». L'information est relayée, mardi après-midi à Rabat, par le ministre de l'économie et des finances, Mohamed Benchaâboun, lors d'une conférence de presse consacrée à la présentation du projet de loi de Finances (PLF) 2019. Un événement qui était l'occasion pour lui de s'exprimer sur plusieurs points.

Exécution du budget de la privatisation

«Le budget pour la privatisation sera exécuté», précise M. Benchaâboun. Le ministre tient à cette démarche. «Je vais la faire cette privatisation», insiste-t-il. Pour l'heure, la liste des entreprises publiques qualifiées à cette privatisation qui ne portera pas sur des établissements comme l'ONCF, n'est pas encore, selon ses dires, arrêtée. «Il est impossible de privatiser un établissement qui n'est pas une entreprise», explique le ministre. Cette privatisation permettra, comme il l'indique, de recentrer chaque établissement sur ses missions principales. «Nous valorisons ainsi le patrimoine hors exploitation. Nous allons également permettre à ces entreprises de disposer de moyens financiers», poursuit M. Benchaâboun.

12 milliards DH comme mécanisme de financement pour 2019

Selon le ministre de l'économie et des finances, qui précise par l'occasion que la TVA d'OCF est remboursée à hauteur de 20 milliards DH, les mécanismes de financement des partenariats publics-publics ou publics-privés seront de l'ordre de 12 milliards DH en 2019.

Pour lui, le partenariat public privé a du sens puisqu'il permet un financement pour la progression des ressources. A propos du budget 2019, il est, selon ses dires, destiné à l'amélioration du déficit budgétaire. Il est également «innovant en mécanisme de financement pour accompagner les besoins du pays».



Compensation maintenue pour 2019

Comme le confirme M. Benchaâboun, la compensation sera maintenue en 2019. «Oui à la réforme structurelle de la compensation», ajoute-t-il. De plus, le registre social unifié sera prêt en fin 2019 comme il le précise. Quant à la décompensation, elle sera progressive lorsque les pré-alables vers un ciblage seront existants. Le produit budgétivore étant le gaz. Par l'occasion, le ministre s'est exprimé sur la ligne de précaution et de liquidité. «Nous l'avons demandée au FMI. Nous n'en avons pas encore arrêté le montant», avance-t-il.

Quelques nouveautés du PLF 2019

Le remboursement des arriérés de la TVA se poursuivra en 2019 à hauteur de 3 milliards DH. Quant aux recettes supplémentaires, elles seront de l'ordre de 2 milliards DH. Aussi, le programme Tayssir sera généralisé. S'agissant de la croissance, le gouvernement prévoit une amélioration de la croissance de 3,2% en 2019 en contenant l'inflation à moins de 2%. Quant à la dette publique, elle serait, en 2018, de 66,7% du PIB pour le Trésor. A propos du Fonds de développement rural, le ministre rappelle que 3,4 milliards DH de crédits de paiement sont prévus dans le PLF 2019. S'agissant de l'INDH, ce sont 1,8 MMDH par an qui seront débloqués sur les 3 prochaines années. Concernant le déficit budgétaire en 2018, le gouvernement

prévoit un taux de 3,8% du PIB contre 3% prévu initialement. L'une des nouveautés importantes du PLF 2019 consiste en la

contribution de solidarité de l'ordre de 2 MMDH qui ne concerne que 300 entreprises sur une durée de 2 ans. Salutaire.